



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-008

*** * ***

Objet :

Aménagement du giratoire RD 619 avec G.G.L.

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique - PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : BONNET Jean-louis à COLOMBIER François - CABOCHE Chrystelle à SOTO Jean-François - DEJEAN Anne Marie à SUQUET Maguelonne – GOMEZ René à DEDMOND MARIETTE Gérard – CONTRERAS Sylvie à LECOMTE Olivier

Convocation du 27 janvier 2015

Mme Amélie MATEO est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée la convention à passer avec la Société GGL Aménagement dans le cadre du projet de création d'un giratoire au niveau du carrefour entre la RD 619 et le « chemin Vieux ».

Compte tenu de l'intérêt que représente pour elle un tel aménagement, la société GGL Aménagement offre à la commune de participer à la réalisation de cette opération en versant un fonds de concours de 120 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** la convention à passer avec la Société GGL Aménagement dans le cadre du projet de création d'un giratoire au niveau du carrefour entre la RD 619 et le « chemin Vieux ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite-convention et tous les documents correspondants

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20150203-DEL2015-008-DE
Date de télétransmission : 06/02/2015
Date de réception préfecture : 06/02/2015